

Conseils-habitat du Parc

Aménager ou isoler son habitation, parlons-en !

Une question concernant votre habitat ? Vous construisez ou réhabilitez ? Vous avez un souci de choix de couleur, de matériaux ? Un désir de réalisation en accord avec les principes de qualité environnementale ? Venez rencontrer gratuitement un architecte-conseil et un thermicien/énergéticien tous les 15 jours sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes (PNR). Ce service de conseil est ouvert à tous porteurs de projets, habitants et les collectivités du PNR.

Construire, aménager ou rénover un bâtiment représente souvent un investissement important. Réussir son projet, c'est concilier budget, confort, fonctionnalité de l'espace de vie, performance énergétique et qualité architecturale. **Les Conseils-habitat proposés par le PNR :**

- donnent l'occasion à tous les porteurs de projets, habitants et collectivités, de **rencontrer gratuitement un architecte-conseil (Frédéric BONNET, TDA) et un thermicien/énergéticien (Sophie BRASSEUR, ALE08).**
- **se déroulent les mercredis après-midi**, dans 5 communes (Auvillers-les-Forges, Liart, Monthermé, Rimogne et Vireux-Molhain), et les rendez-vous sont planifiés sur une heure.



Calendrier des prochaines permanences (de 14h30 à 17h30) :

- Le 12 mars à Rimogne,
- Le 26 mars à Vireux-Molhain,
- Le 9 avril à Auvillers-les-Forges,
- Le 23 avril à Monthermé,
- Le 14 mai à Liart,
- Le 28 mai à Rimogne.

Le constat local

Le Parc de logement français se renouvelant d'environ 1% par an, les enjeux de la construction durable portent principalement sur la réhabilitation et la rénovation. Ce mouvement de modernisation, qui concerne parmi les logements du PNR, 9% de logements peu isolés ou 13% de logements au confort médiocre, mérite ainsi d'être accompagné. D'autre part, **on estime que les coûts de maintenance et d'entretien représentent jusqu'à trois quarts des dépenses liées aux bâtiments.** Ces chiffres justifient l'accompagnement des porteurs de projets sur la conception architecturale et la performance énergétique, permettant des économies à long terme.

> Les Conseils-habitat sont accessibles à tous les porteurs de projets, habitants et collectivité, **sur simple rendez-vous auprès du PNR, 03 24 42 90 57.** Afin de comprendre les enjeux du projet dans son contexte, des photos, des plans ou des croquis du projet vous seront demandés lors de votre venue.

> **Programme des permanences disponible, sur demande, en Mairie et sur www.parc-naturel-ardennes.fr**

Contact presse :

Julien Crugnola 03 24 42 90 57 • 06 42 01 30 75 /// communication@parc-naturel-ardennes.fr